

B T K S . A .

Z.I. de Metzange - B.P. 40228 - 57100 THIONVILLE
 Notice descriptive des véhicules BTK
 type S5703F

0. GENERALITES

- 0.1 Constructeur : BTK S.A.
 Siège social : Z.I. de Metzange - BP 40228
 57100 THIONVILLE
 Usine : Kaiser S.A. - Z.I. Route de SORBEY
 BP9 - 54261 LONGUYON Cedex
- 0.3 Marques : ROBUSTE KAISER
 0.4 Désignation commerciale : S5703F
 0.5 Catégorie internationale : O4
 0.6 Genre : Semi-remorque routière (S.R.E.M.)
 0.7 Type : S5703F
 Variantes : C ou N
 Versions : C ou E, P1, P2 ou P3, P, H ou M, RL0, RL1 ou RL3,
 D1, D2, V ou F, R1 R2 ou R3, X ou Y, AE1, AE2, AE3, AE4,
 AE5.
- 0.7.1 Décodage des T V-V
 Type :
 S = semi-remorque
 570 = poids techniquement admissible kg/100
 3 = nombre d'essieux
 F = code du frein

Variantes :

C ou N = type de carrossage (voir 8.1)

Versions :

1^{er} composant = structure
 C : Châssis à longerons métalliques
 E : Châssis à longerons métalliques télescopiques

2^{ème} composant P1, P2 ou P3 = monte en pneumatiques
 (voir 1.2)

3^{ème} composant = suspension

P : suspension pneumatique
 H : suspension hydraulique
 M : suspension mécanique

4^{ème} composant = essieux relevables

RL0 : sans essieu relevable
 RL1 : essieu n°1 relevable
 RL3 : essieu n°3 relevable

5^{ème} composant = direction

D1 : essieux 2 et 3 directionnels
 D2 : 3 essieux directionnels
 V : essieu n°3 auto-suiveur
 F : 3 essieux fixes

6^{ème} composant = rayon de carrossage avant

R1 : de 0,700 m à 1,500 m
 R2 : de 1,500 m à 1,700 m
 R3 : de 1,700 à 2,040 m

7^{ème} composant = TE

X : Code et TE (TE POSSIBLE)
 Y : TE EXCLUSIF

8^{ème} composant AE1, AE2, AE3, AE4 ou AE5 = Type de
 dispositif anti-encastrement arrière (Voir point 8.10.2)

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues :
 3 essieux, 12 roues montées en jumelé.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques :
 Vitesse d'utilisation égale ou supérieure à 100 km/h (J).
 Rayon de roulement dynamique compris entre 0,382 m et
 0,408 m.

Versions	Pneumatiques dimensions ou équivalents	Capacité de charge sur le train roulant (kg)	
P1	245/70 R17.5 (141J)	30 900	31500 (**)
P2	235/75 R 17.5 (141J)		
P3	9.5 R 17.5 (141J)		

La notion d'équivalence s'apprécie à partir des critères suivants :

Rayon dynamique égal, charge maximale supérieure ou égale et vitesse autorisée supérieure ou égale.

1.3 Constitution du châssis

Version C : châssis à longerons métalliques en construction soudée, entretoisés par des traverses.

Version E : châssis à longerons métalliques télescopiques permettant une variation de la longueur utile pour le transport d'éléments de grande longueur.

- 1.3.1 Dispositif d'attelage : pivot homologué et normalisé conforme à la directive 94/20 CEE.

2. MASSES ET DIMENSIONS (en kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

- 2.1 Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) : Voir tableau ci-dessous
- 2.3 Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R. 433-1 du code de la route.
- 2.4 Masse en charge techniquement admissible (MMTA) : voir tableau ci-dessous
- 2.5 Charges maximales admissibles sur les essieux : (*)

2.1	PTAC	34 000	57 000 (**)
2.4	MMTA	57 000	
2.5.1	sur essieu 1	10 000	10 500
2.5.2	sur essieu 2	10 000	10 500
2.5.3	sur essieu 3	10 000	10 500
2.5.4	sur attelage	15 000	26 000

(**) Le véhicule ne peut circuler que sous couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R433.1 du Code de la Route, TE POSSIBLE ou EXCLUSIF R322.2.

- 2.6 N.C.
- 2.7 Voie arrière : de 1,925 à 2,380
- 2.8 Empattement théorique : Distance entre le pivot d'attelage et l'axe du train roulant.

Code	Ind.	Mise à jour
D01005483	A	11/01/07